

*Pôle communication*  
24.65.42

Mercredi 2 octobre 2024

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 2 octobre 2024, a examiné **un** projet de loi du pays, arrêté **deux** projets de délibération du Congrès, **deux** projets de délibération du gouvernement et adopté **17** arrêtés. Il a également examiné **13** dossiers d'étrangers et émis **deux** avis.

### Projet de loi du pays

---

#### Au visa de Laurie Humuni, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un projet de loi du pays modifiant certaines dispositions relatives aux concours de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Des modalités de concours modifiées pour soutenir l'emploi local dans la fonction publique ».*

### Projets de délibération du Congrès

---

#### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement et de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès approuvant l'avenant à la convention de financement européen relative au programme européen d'appui budgétaire à la transition énergétique en Nouvelle-Calédonie pour la période 2021-2027. Le président du gouvernement est habilité à le signer.

En raison de la crise que traverse la Nouvelle-Calédonie, le président du gouvernement a sollicité un soutien exceptionnel auprès de la Commission européenne qui s'est montrée favorable et a confirmé le versement d'une aide d'urgence d'un montant de 119,3 millions de francs (un million d'euros). Elle prendra la forme d'une enveloppe complémentaire à la

convention de financement relative au programme européen d'appui budgétaire au titre de la Décision d'association d'Outre-mer y compris le Groenland (DAOG).

Pour rappel, le programme européen d'appui budgétaire à la transition énergétique 2021-2027 en Nouvelle-Calédonie est financé dans le cadre de la DAOG à hauteur de 3,687 milliards de francs (30,9 millions d'euros). Le premier décaissement a été effectué en 2024 et le second est prévu pour la fin d'année.

L'aide d'urgence de la Commission européenne sera ainsi versée lors du décaissement de la seconde tranche prévue en fin d'année. Ce montant supplémentaire, déjà inscrit au budget de la Nouvelle-Calédonie (DM4), est conditionné à :

1. la signature d'un avenant à la convention de financement initiale ;
2. l'engagement de la Nouvelle-Calédonie à mettre en place des actions d'aide d'urgence au regard de la crise que traverse le pays. Cette enveloppe servira principalement au financement d'une aide énergie exceptionnelle versée aux ménages impactés par la crise de mai 2024.
3. l'engagement de la Nouvelle-Calédonie à œuvrer sur un plan de sortie de crise et de reconstruction en tenant compte de sa politique énergétique en particulier.

### Au visa de Laurie Humuni, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès modifiant certaines dispositions relatives au concours de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Des modalités de concours modifiées pour soutenir l'emploi local dans la fonction publique ».*

## Projets de délibération du gouvernement

---

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à se constituer partie civile au nom de la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal de police de Mata'Utu déplacé à Futuna, pour une affaire.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour cinq affaires.

## Arrêtés du gouvernement

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide à la mise en stage pour 28 étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré au titre de l'année 2024.

Cette aide, d'un montant de 10 000 francs par semaine de stage, a pour objectif de favoriser les stages en dehors de Nouméa et du Grand Nouméa.

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement et de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de fonctionnement de 12 millions de francs en faveur de l'association pour l'accès au droit et l'aide aux victimes (ADAVI), afin qu'elle puisse maintenir ses missions.

### Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a déclaré les pluies du 11 au 13 juillet 2024 accident climatique exceptionnel. À ce titre, la commune de Maré a été reconnue sinistrée à la suite de cet épisode pluvieux.

Deux agriculteurs sinistrés de la commune seront indemnisés par la caisse d'assurances mutuelles agricoles (CAMA) à hauteur de 231 614 francs au total.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget supplémentaire de l'exercice 2024 de l'agence rurale de Nouvelle-Calédonie (ARNC). Il est arrêté comme suit :

- *section de fonctionnement* : 1 453 630 058 francs équilibré en recettes et en dépenses ;
- *section d'investissement* : 58 756 243 francs en recettes et zéro franc en dépenses.

Après modification, le budget global 2024 de l'agence rurale de Nouvelle-Calédonie est arrêté à la somme de 5 065 202 525 francs, répartis comme suit :

- *section de fonctionnement* : 4 989 319 189 francs en recettes et en dépenses ;
- *section d'investissement* : 75 883 336 francs en recettes et 17 100 000 francs en dépenses ;

Faisant apparaître un suréquilibre de 58 783 336 francs.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2013-1905/GNC du 23 juillet 2013 fixant les règles de calcul des tarifs de vente de l'électricité.

À la suite des modifications apportées par l'adoption le 18 septembre 2024 de l'arrêté n° 2024-1763/GNC relatif aux règles de calcul des tarifs de vente de l'électricité, les termes « à

*l'exception des tarifs dédiés à la Basse Tension – Usage Domestique d'une puissance souscrite au plus égale à 3,3 kVA » sont supprimés.*

### **Au visa d'Adolphe Digoué, de Laurie Humuni et de Christopher Gygès, membres du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'évolution et la revalorisation des tarifs postaux. Ainsi, trois mesures ont été adoptées :

- l'évolution tarifaire du service de dédouanement ;
- la revalorisation des frais d'envoi des articles philatéliques ;
- l'évolution tarifaire de l'offre colis.

Avec ces mesures, l'OPT-NC souhaite renforcer ses efforts de rationalisation de ses offres et de réduction du déficit.

### **Au visa d'Adolphe Digoué, de Gilbert Tyuienon et de Christopher Gygès, membres du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la partie réglementaire du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie et a inséré un article R. 321-13-1.

À l'heure actuelle, cinq administrations bénéficient d'un accès direct aux données des déclarations déposées dans l'outil de dédouanement informatisé « Sydonia World » (SW) : l'institut de la statistique et des études économiques (ISEE), la direction des Affaires économiques (DAE), la direction du Budget et des affaires financières (DBAF), la direction des Services financiers (DSF) et la direction des Mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC).

Compte tenu des demandes de certains établissements, le gouvernement, propriétaire de ces données, a décidé d'autoriser un droit d'accès limité à certains d'entre eux pour des motifs d'intérêts généraux relevant des compétences de la Nouvelle-Calédonie.

Ces motifs concernent notamment la protection sociale, l'hygiène publique et la santé ou le contrôle sanitaire aux frontières ; la conservation des ressources naturelles ; la protection de l'environnement ; des statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie.

Ce droit d'accès sera encadré par une convention entre la direction des Douanes et l'entité demandeuse.

### **Au visa de Laurie Humuni, membre du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2024-225/GNC du 31 janvier 2024 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des attachés de conservation – conservateurs du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie.

Cinq postes supplémentaires sont ouverts à la sélection professionnelle pour le compte de l'académie des langues kanak (ALK).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2024-215/GNC du 31 janvier 2024 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des rédacteurs du cadre de l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

Six postes supplémentaires sont ouverts à la sélection professionnelle : un pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, un pour l'ALK et quatre pour le centre hospitalier Albert-Bousquet.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2024-217/GNC du 31 janvier 2024 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

Deux postes supplémentaires sont ouverts à la sélection professionnelle pour le compte de la Nouvelle-Calédonie.

### Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de fonctionnement de 300 000 francs à l'Université de la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre des actions 2024 du pôle étudiant pour l'innovation le transfert et l'entrepreneuriat de Nouvelle-Calédonie (PEPITE NC).

Ce soutien financier vise à accompagner PEPITE NC dans la poursuite de ses actions en faveur de la découverte de l'entrepreneuriat auprès des étudiants calédoniens, à travers diverses opérations. Le gouvernement s'est engagé à soutenir ce type d'initiatives dans le cadre du plan stratégique pour l'économie numérique (PSEN).

## Arrêtés de nomination

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Angélique Deffontaine, en qualité de directrice par intérim du lycée public d'enseignement Dick-Ukeiwé à Dumbéa, à compter du 16 septembre 2024 jusqu'à la reprise des fonctions du directeur de l'établissement, Frédéric Girot.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Christophe Bretagne, en qualité de directeur du lycée public d'enseignement Michel-Rocard à Pouembout.

### Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Ernest Déméné, en qualité de directeur adjoint de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie (DPJAJ).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé David Robert, en qualité de chef de service de la jeunesse de la direction de la Jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie (DJS).

## Arrêtés de désignation

---

### Au visa de Yannick Slamet, Laurie Humuni et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-193/GNC du 26 janvier 2022 portant désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein du groupement d'intérêt public « système d'information santé social » (GIP SI2S).

Yannick Slamet remplace Vaimu'a Muliava, en qualité de titulaire et Laurie Humuni remplace Frantz Filimohahau, en qualité de suppléante pour la durée du mandat restant à courir.

Christopher Gygès remplace Olivier Buffeteau, en qualité de titulaire et Franck Licha remplace Arnaud Wuhrlin, en qualité de suppléant pour la durée du mandat restant à courir.

### Au visa de Laurie Humuni et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-2629/GNC du 23 novembre 2022 portant nomination des membres de la commission consultative des télécommunications.

Pour les représentants de l'OPT, Olivier Amat est désigné en qualité de titulaire et Auriane Desmazures en qualité de suppléante, pour la durée du mandat restant à courir.

Pour les représentants des consommateurs, Jocelyn Tanguy est désigné en qualité de titulaire pour l'association Open-Nc et Hatem Bellagi est désigné en qualité de suppléant pour la durée du mandat restant à courir.

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **huit** titres de séjour et en a refusé **un**. Il a également accordé **quatre** renouvellements d'autorisations de travail.

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret relatif à la mise à disposition par les communes de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur quatre projets de décret relatifs aux sessions d'examen en Nouvelle-Calédonie en raison des circonstances exceptionnelles pour le diplôme national du brevet (DNB) session 2024 ; le certificat d'aptitude professionnel (CAP) ; le baccalauréat professionnel et la mention complémentaire session 2024 ; le baccalauréat général et technologique session 2024 et session 2025 et le brevet de technicien supérieur (BTS) pour la session 2024.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Laurie Humuni**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat ; secteur de la fonction publique, coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Jérémie Katidjo Monnier**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.